

DÉPARTEMENT
DU
PUY-DE-DOME

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT
du
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en
exercice : **33**

Nombre de conseillers
présents : **31**

Procurations : **2**

Nombre de conseillers
absents : **0**

OBJET :
**Désignation du titulaire
des licences
d'entrepreneur de
spectacles**

SÉANCE DU MARDI 14 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 14 avril à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de THIERS, dûment convoqué le
mercredi 9 avril 2026 s'est réuni en salle du Conseil à la Mairie de
THIERS, sous la présidence de Francis ROUX, Maire ;

Étaient présents :

Francis ROUX, Maire ;
Bernard DUNIAT, Anne LE BRAS, Louis-Emmanuel BODINAT, Claire
LOPEZ, Jean-François AUROY, Karine LEGRAND, Siome SEKHARI, Palmyre
SANNAJUST, Christophe CAPRON, Martine BERMUDEZ, Duran YILMAZ,
Laetitia BERNARD, Henri-Louis FAYET, Delphine BOUYASSE, Roger
MORAND, Clothilde JOURDAIN, Mehmet Ali YILMAZ, Patricia MUSLER,
Vincent PIEDGRAND, Serap ALP, Christophe SAUZEDDE, Cécile
MINCHIN, Bruno BARGES, Farida LAÏD, Philippe BARRAU, Isabelle
LAVEST, Gérard BLOC, Hanife OZKAN, Eddy DUPORT, Sandrine DUCOS,
Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Cristelle DALBOS à Delphine BOUYASSE,
Lawrence JULLIEN DE POMMEROL à Anne LE BRAS,

Secrétaire de séance :

Louis-Emmanuel BODINAT

DÉSIGNATION DU TITULAIRE DES LICENCES D'ENTREPRENEUR DE SPECTACLES

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L7122-4 ;
- **Vu** le Code du Travail, notamment articles L7122-1 et suivants, articles D 7122-1 et R1226-2 et suivants ;
- **Vu** l'ordonnance n°45-2339 du 13 /10/ 1945 relative aux spectacles, modifiée par la loi N°99-198 du 18 mars 1999 ;
- **Vu** le décret N°2000-609 du 29 juin 2000 pris pour l'application des articles 4 et 10 de l'ordonnance N°45-2339 du 13 octobre 1945 relative aux spectacles ;
- **Vu** le décret N°2011-994 du 23 août 2011 relatif à la licence d'entrepreneur de spectacles vivants

- **Considérant** le changement de Municipalité et donc de titulaire des licences ;
- **Considérant** l'obligation de détenir des licences pour organiser plus de 6 spectacles par an sur la Commune ;
- **Considérant** l'activité d'entrepreneur de spectacles exercée directement par la collectivité, personne morale, l'organe délibérant doit désigner la personne physique à qui seront accordées les licences ;

Ainsi le Conseil Municipal désigne Francis ROUX, pour être titulaire des licences d'entrepreneur de spectacles et ainsi l'autorise à déposer les dossiers auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), en son nom personnel, mais pour le compte de la Ville de THIERS pour être détenteur :

- d'une licence de catégorie 1 pour la salle Espace (propriétaire et exploitant de salle de spectacles) ;
- d'une licence de catégorie 3 pour la diffusion de spectacles vivants sur la Commune ;

Chaque licence est délivrée par la DRAC pour une durée de cinq ans renouvelable.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL À LA MAJORITÉ AVEC 27 VOIX POUR ET 6 ABSTENTIONS (Philippe BARRAU, Isabelle LAVEST, Gérard BLOC, Hanifé OZKAN, Eddy DUPORT, Sandrine DUCOS) :



- **Approuve** la désignation de Francis ROUX comme titulaire, pour la Commune de THIERS, des licences d'entrepreneur de spectacles ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Le secrétaire de séance,



Louis-Emmanuel BODINAT

Le Maire,



Francis ROUX